

# Les Assises thématiques de l'environnement



# Sommaire

---

## Édito

La biodiversité et la nature  
en ville P7

## Les ambiances

### nocturnes P15

La transition énergétique P23

## La ressource en eau P31

Conclusion P39



# Édito

Depuis 2020, La Roche-sur-Yon s'est engagée dans une démarche de concertation de grande ampleur avec un double objectif : le renouvellement des pratiques de concertation et l'élargissement du public mobilisé.

**Les Assises de quartier** ont permis à **2 000 Yonnais et Yonnaises** de partager leur vision de leur ville demain, à travers une diversité de dispositifs allant de la grande enquête citoyenne aux ateliers ciblés dans chacun des 5 quartiers administratifs de la ville.  
À l'issue de ce travail, **3 initiatives** ont émergé :

**01.** L'élaboration **d'un programme de 37 actions** en cours de mise en oeuvre, coconstruit avec les participants aux Assises de quartier.

**02.** La mise en place **d'un budget participatif**. La 1<sup>re</sup> édition a notamment permis l'émergence de 16 projets lauréats dont par exemple la vigne collaborative.

**03.** La poursuite de la démarche des Assises de quartier autour de 3 thématiques consacrées respectivement à **l'environnement, à la jeunesse et à la mobilité**.

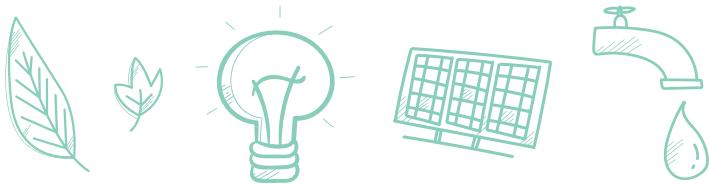
La volonté de notre collectivité d'enclencher un nouveau cycle de concertation se veut aussi une réponse à un double constat : la récurrence, dans les débats, de plusieurs sujets pour lesquels le cadre initial des Assises de quartier ne permettait pas un traitement satisfaisant ou pertinent. Et la difficulté à mobiliser les catégories les plus jeunes de la population.

Un an après la clôture des Assises de quartier, les Assises de l'environnement ont inauguré en juin 2023 cette nouvelle phase de concertation.

À travers ce livret, nous vous invitons à découvrir la concertation menée auprès des habitants autour des 4 sujets traités : la biodiversité et la nature en ville, les ambiances nocturnes, la transition énergétique, la ressource en eau.

Luc BOUARD  
Maire de La Roche-sur-Yon  
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération  
Conseiller départemental de la Vendée

Anne AUBIN-SICARD  
1<sup>re</sup> Adjointe, en charge de la Transition écologique et de l'environnement



Enjeu majeur des politiques publiques et préoccupation citoyenne forte, l'environnement renvoie à une multiplicité d'entrées, tels que l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement du territoire, la lutte contre le dérèglement climatique ou la préservation des milieux naturels.

Au regard de cette diversité d'enjeux, les Assises de l'environnement se sont concentrées sur **4 sujets**, choisis pour leur prégnance sur le territoire yonnais et pour leur capacité à mobiliser concrètement les habitants :

**01. La biodiversité et la nature en ville**, dans un souci de préservation renforcée du patrimoine végétal yonnais.

**02. Les ambiances nocturnes**, dans une perspective de concilier limitation des éclairages et usages nocturnes.

**03. La transition énergétique**, dans une volonté d'accélérer le développement des énergies renouvelables et d'accompagner le territoire dans la sobriété énergétique.

**04. La ressource en eau**, dans l'optique de mieux préserver les milieux aquatiques et la ressource.



4 thèmes traités selon 3 principes communs :

- **Sensibiliser** aux principaux enjeux de chacune des thématiques et aux actions déjà portées par la collectivité ;
- **Participer** à l'élaboration de futurs documents cadres ;
- **Agir** concrètement à travers des expérimentations pilotes et/ou des initiatives citoyennes accompagnées dans le cadre des Assises.

4 thèmes ont été traités selon un processus similaire :

- une séance inaugurale ludique – la Fresque du climat ;
- un temps de sensibilisation et de vulgarisation autour du thème traité ;
- un séminaire de travail organisé autour d'une série de rencontres (visite, atelier, expérimentation) ayant pour objectif l'élaboration ou la contribution à un document cadre de la collectivité et/ou à la mise en œuvre d'une action concrète ;
- une séquence de clôture – la Semaine de l'environnement – durant laquelle différents événements et rencontres ont été proposés aux Yonnais (ciné-débat, escape game, sortie nature, etc.).

À cet égard, la Fresque du climat

constitue un temps fondateur de la démarche, dont l'objectif a été de sensibiliser de manière ludique les habitants-participants aux enjeux du dérèglement climatique. Pour cela, ces derniers se sont réunis en juin 2023 sur le site de la Soulère pour un exercice à grande échelle où, encadrés par les bénévoles de la Fresque du climat, ils ont pu appréhender les origines du phénomène et définir collectivement des solutions. Cela s'est alors traduit :

- par la réalisation d'une série de panneaux exprimant la vision des groupes sur le sujet ;
- par un mur d'expression précisant les freins actuels et les leviers d'actions à engager sur les thèmes identifiés par les Assises.



Les Assises de l'environnement, ce furent donc :

**1 an de réflexion**

**1 exercice fondateur :  
la Fresque du climat**

**4 thèmes étudiés**

**19 rencontres proposées**

**150 participants mobilisés**

# Assises de l'environnement pour engager ensemble les transitions :

**Fresque du climat**  
3 juin 2023

**Semaine de l'environnement**  
Du 10 au 15 juin 2024

Site pilote - Charte de l'arbre  
**Comment concilier nature et urbanité ?**  
Mettre en lumière le patrimoine vert yonnais - Appréhender le rôle de l'arbre en ville

## Biodiversité et nature en ville

**Journée de la biodiversité**  
Séance introductory  
22 mai 2023

**Temps #A2/#D1**  
Circuits sur la biodiversité et les rivières  
18 novembre 2023

**Temps #A4**  
Les plantations citoyennes  
27 janvier 2024

## Objectifs

Rédaction  
d'une charte  
de l'arbre

**Temps #A1**  
Potager extraordinaire de Beautour  
7 octobre 2023

**Temps #A3**  
Le rôle de l'arbre en ville  
5 décembre 2023

**Temps #A5**  
La charte de l'arbre  
19 mars 2024

Sentinelles dans les quartiers - Schéma d'ambiances nocturnes  
**Comment redéfinir notre rapport à la nuit ?**  
Adapter l'éclairage public aux usages - Mieux appréhender nos perceptions de la nuit

## Ambiances nocturnes

**Conférence introductory**  
29 juin 2023

**Temps #B2**  
Stratégie d'extinction  
12 décembre 2023

## Révision du plan d'éclairage public

**Temps #B1**  
Nightwalker  
12 septembre 2023

**Temps #B3**  
Projections d'ambiance  
12 mars 2024

Groupement citoyen d'énergie - Décentralisation de l'énergie  
**Quelle(s) énergie(s) demand pour chez moi ?**  
Appréhender la dimension individuelle de l'énergie (en termes d'usages et de production) - Mettre en lumière des initiatives ou des approches locales et inspirantes sur le sujet

## Transition énergétique

**Conférence introductory**  
L'énergie demain  
28 septembre 2023

**Temps #C2**  
Groupement citoyen d'énergie  
28 mars 2024

**Temps #C4**  
Maîtrise des consommations  
5 juin 2024

## Création d'un groupement citoyen d'énergie

**Temps #C1**  
Cadastre solaire  
8 février 2024

**Temps #C3**  
Les Voisins Terre-Pelle  
23 mai 2024

Expérimentation concrète  
Comment préserver l'eau de mon territoire ?  
Appréhender l'impact de nos usages sur les cours d'eau - Comprendre les méthodes et les stratégies de protection des milieux mises en œuvre - Expliquer la manière dont chacun peut être acteur de la préservation de l'eau au quotidien

## Ressource en eau

**Congrès Hortis**  
Le petit et le grand cycle de l'eau  
13 octobre 2023

**Temps #D2**  
Vers une ville perméable  
13 février 2024

## 1er chantier participatif de désimperméabilisation dans l'espace public

**Temps #A2/#D1**  
Circuits sur la biodiversité et les rivières  
18 novembre 2023

● Jauge maximale  
de 150 participants

● Jauge réduite  
de 40 participants

● Rencontre(s) engagée(s)

● Rencontre à venir

● Rencontre(s)  
supplémentaires

# Biodiversité et nature en ville

# 01

## **Le contexte**

Les interrogations  
des habitants

## **Le processus engagé**

Les orientations ayant émergé

## **Un document cadre, la charte de l'arbre**



# Le contexte



Plantations  
citoyennes

**Située au cœur des vallées de l'Yon et à la confluence de la Riallée et de l'Ornay, La Roche-sur-Yon se caractérise par un patrimoine naturel remarquable représentant deux tiers de la superficie communale et au sein duquel se trouvent près de 1 000 hectares de boisements et d'espaces verts, 550 hectares de zones humides et près de 450 mares et étangs.**

En raison de ce riche patrimoine, La Roche-sur-Yon s'est engagée dans une démarche proactive de préservation de ses milieux naturels qui l'amènera à être nommée **Capitale française de la biodiversité en 2021** par l'Office français de la biodiversité (OFB), le ministère de la transition écologique et le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cette reconnaissance est ainsi venue saluer les actions de la direction Nature et climat en faveur de :

- la restauration des continuités écologiques des cours d'eau et des zones humides ;

- la mise en place d'une gestion différenciée et écologique de ses espaces publics ;
- la meilleure connaissance du patrimoine végétal et arboré ;
- la préservation de la trame verte, en particulier en milieu urbain.

Plus généralement, ces actions s'inscrivent dans une vision élargie de la biodiversité, qui renvoie à trois niveaux d'organisation que sont :

- l'ensemble des êtres vivants ;
- les écosystèmes dans lesquels ils vivent ;
- les interactions entre espèces et avec leurs milieux.

Les actions de la collectivité répondent donc à plusieurs impératifs :

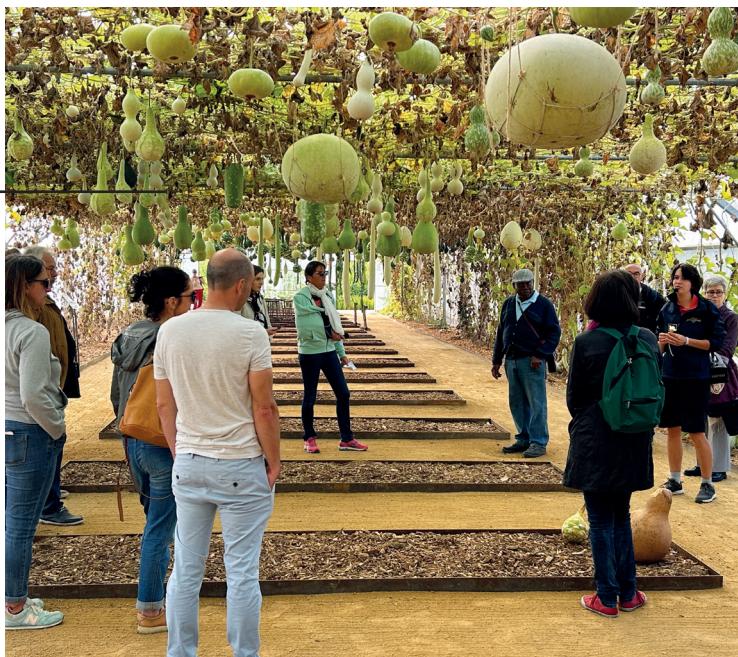
- connaître l'état des milieux et les menaces auxquelles ils peuvent être confrontés ;
- appréhender, sensibiliser et capitaliser sur les bénéfices des actions, que ce soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (solution fondée sur la nature), de la prévention des risques ou de l'alimentation ;
- préserver et renforcer ces milieux sur le territoire.

Au-delà de ses actions engagées sur la préservation et la renaturation des milieux (en particulier le long des vallées yonnaises), la Ville initie aussi une réflexion ciblée autour de l'arbre en ville, selon deux leviers d'actions :

- un renforcement de la gestion du patrimoine arboré public, à travers la mise en place d'un suivi du plan de gestion de l'arbre adopté en 2020 incluant une augmentation du nombre des arbres protégés (33 000 arbres dont 300 remarquables) ;
- une intensification de la densité végétale yonnaise, à travers :
  - une politique de plantation de grande ampleur (dispositif 100 000 arbres) ;
  - la mise en place de nouvelles prescriptions d'aménagements et de linéaire de haies (750 km de haies plantées) ;
  - l'adaptation des essences dans le cadre du changement climatique et la définition d'une surface minimale pour la plantation des arbres, etc.

---

## Visite du Potager extraordinaire de Beautour



# Les interrogations des habitants



Malgré ces actions, l'action publique en faveur de l'arbre reste peu perceptible par le grand public : en particulier, les modalités de gestion (notamment l'abattage) sont souvent incomprises. L'arbre peut lui-même être diversement apprécié, certaines nuisances (racines, feuilles, masque solaire, etc.) étant opposées à son intérêt (esthétique, qualité bioclimatique). Ces éléments, soulevés dans le cadre de la concertation engagée, renvoient donc à diverses interrogations.



## Paroles d'habitants

**Planter des arbres est-il suffisant pour préserver la biodiversité et absorber le CO<sub>2</sub> ?**

**Quels sont les motifs justifiant de l'abattage d'un arbre ?**

**Couper un arbre ancien pour le remplacer par un arbre jeune n'est-il pas contradictoire ?**

**Comment adapter le patrimoine arboré au changement climatique ?**

**Pourquoi ne pas imposer des écrans de verdure en face des immeubles dans l'optique d'assurer un meilleur confort l'été dans les appartements ?**

Dans ce cadre, l'ambition du thème biodiversité et nature en ville a été de :

- **rendre tangible le rôle de la collectivité** dans la conservation du patrimoine naturel, par le biais de visites guidées et de séances démonstratives ;
- **sensibiliser au rôle de l'arbre** en milieu urbain ;
- **débattre des nouveaux engagements de la Ville** en faveur de l'arbre.

# Le processus engagé

21  
mai  
2023

**La journée internationale  
de la biodiversité**  
Séance inaugurale



07  
oct.  
2023

**Le Potager extraordinaire  
de Beauteur**  
Diagnostic d'usage

18  
nov.  
2023

**Le circuit des rivières  
yonnaises**  
Visite inspirante



05  
déc.  
2023

**L'arbre en ville**  
Atelier contributif



27  
janv.  
2024

**Les plantations  
citoyennes**  
Participation citoyenne

19  
mars  
2024

**La charte de l'arbre**  
Atelier contributif

**Comment  
concilier nature  
et urbanité ?**

Renforcement du plan de ges-  
tion de l'arbre par la charte de  
l'arbre.

Élaboration d'outils de sensibi-  
lisat ion.

Mise en place d'un recense-  
ment participatif des arbres  
remarquables.



À l'issue de la concertation engagée, les habitants-participants se sont accordés sur cinq principaux objectifs :

## 01. Renforcer les actions de sensibilisation auprès du grand public :

- par la mise en place de dispositifs pédagogiques ludiques (parcours libres de découverte, jeu de piste, etc.) ;
- par la mise en place d'animations pouvant s'inscrire dans le programme Ma ville nature (visite guidée, séance de sensibilisation).

## 02. Améliorer la visibilité de l'action publique en faveur de l'arbre :

- par une meilleure communication autour des interventions au sein de l'espace public (affichage, information préalable par différents canaux) ;
- par la parution d'articles et de supports de communication.

## 03. Faciliter l'accès à des conseils neutres et objectifs :

- par la mise en place d'une foire aux questions sur le site de la Ville.

## 04. Mieux impliquer les habitants dans les actions en faveur de l'arbre :

- par une évolution du dispositif des plantations citoyennes afin d'impliquer plus étroitement les acteurs locaux (associations, maisons de quartier, etc.) ;
- par la poursuite d'actions participatives (recensement des arbres remarquables) ;
- par une action publique privilégiant un accompagnement d'actions issues des citoyens plutôt qu'un portage exclusivement institutionnel.

## 05. Mieux protéger le patrimoine végétal privé et public.

- par le déploiement d'un barème de l'arbre, pour mieux protéger et préserver le patrimoine arboré existant.

# Un document cadre, la charte de l'arbre



Ce document répond à 3 grandes ambitions :

## 01. Mieux connaître et faire connaître le patrimoine arboré.

Cet engagement vise à sensibiliser les citoyens sur le caractère vivant de l'arbre et en comprendre son fonctionnement, tout en cherchant à les impliquer dans des actions participatives.

## 02. Accroître le patrimoine arboré.

Cet engagement vise à recenser et développer de nouvelles plantations qui doivent se faire en fonction des espaces disponibles permettant aux arbres de se développer pleinement et d'anticiper le renouvellement des arbres dépréciants. L'accent mis sur la plantation d'arbres fruitiers permet de sensibiliser à la consommation de fruits et à la saisonnalité des productions et permet une meilleure appropriation des arbres par les habitants.

## 03. Gérer durablement.

Cet engagement porte sur des mesures assurant une meilleure prise en compte de la protection de l'arbre dans son ensemble mais aussi sur la gestion de la fin de sa vie.

Les Assises de l'environnement ont permis **d'entériner les bonnes pratiques déjà réalisées par la Ville**, en favorisant les actions de préservation et de sensibilisation, tout en confirmant **l'intérêt d'une version grand public**.



À consulter ici

# Ambiances nocturnes

# 02



## Le contexte

Les interrogations  
des habitants

## Le processus engagé

Les orientations ayant émergé

## Le plan d'éclairage



# Le contexte



Balade nocturne

**La Ville de La Roche-sur-Yon dispose d'un important patrimoine d'éclairage public récent (moins de 30 ans) représentant près de 12 800 points lumineux initialement à régime permanent (c'est-à-dire allumés de manière continue durant la période nocturne). Depuis 2012, le parc fait l'objet d'une modernisation progressive, dans un objectif de sobriété et de meilleure performance.**

À la suite de la dégradation du contexte énergétique en 2022, la Ville de La Roche-sur-Yon est venue accélérer ce processus en engageant, en partenariat avec le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de Vendée (SYDEV) et L'Observatoire de la nuit (agence de conseil en sécurité lumineuse), une étude d'amélioration des pratiques d'éclairage public, dans un objectif de mieux maîtriser la facture énergétique et de construire une trame noire (protection des espèces nocturnes). Cette démarche s'est alors structurée en 3 étapes principales :

**01.** Une acculturation du territoire aux enjeux énergétiques, technolo-

giques et culturels liés à l'éclairage public.

**02.** Une analyse transversale croisant état du parc d'éclairage public, déplacement, usages et trame verte et bleue.

**03.** Une première stratégie rationalisation ayant amené **la mise en pause** de 67% du parc d'éclairage entre 22 h 30 et 6 h 30.

À l'issue de ce premier mouvement, la Ville a souhaité enrichir la réflexion en y intégrant la question de l'acceptabilité et des usages nocturnes.

# Les interrogations des habitants



À cet effet, deux approches ont été initiées :

01. Une cartographie des lieux d'activités sociales collectives.
02. Un atelier nocturne, durant lequel des habitants volontaires ont été invités, à l'appui de leurs expériences personnelles, à réfléchir à la stratégie d'extinction pour l'ajuster aux réalités de la vie nocturne sur La Roche-sur-Yon.

Ces deux initiatives ont ainsi permis de mettre en exergue divers enjeux relevant soit de l'usage, soit sensoriel :

- **la différence de perception des couleurs**  
la nuit ;
- **la question des transitions** entre espaces éclairés et non-éclairés ;
- **le déséquilibre dans l'éclairage** des voies ;
- **l'éclairage aux abords des équipements culturels ou sportifs** ;
- **l'adaptation aux déplacements** dans la pénombre...



## Paroles d'habitants

**La circulation piétonne sur le trottoir [peut être] inconfortable du fait de la pénombre.**

**Alterner boulevards éteints et boulevards éclairés n'est pas confortable.**

**Problèmes de zones moins éclairées ou trottoirs : les deux rangs de luminaires éclairent la rue.  
Il y a priorité aux voitures et pas aux piétons.**

**Il faut [...] prévoir une lampe quand on rejoint sa voiture.**



Le thème Ambiances nocturnes propose des objectifs simples : acculturer et sensibiliser aux enjeux de la nuit, consolider les principaux constats sur l'éclairage aujourd'hui à La Roche-sur-Yon et adapter le plan d'éclairage à la réalité des pratiques.

# Le processus engagé



**29**  
juin  
2023

**Noctines**  
Séance inaugurale

**12**  
sept.  
2023

**Nightwalker**  
Diagnostic d'usage

**12**  
déc.  
2023

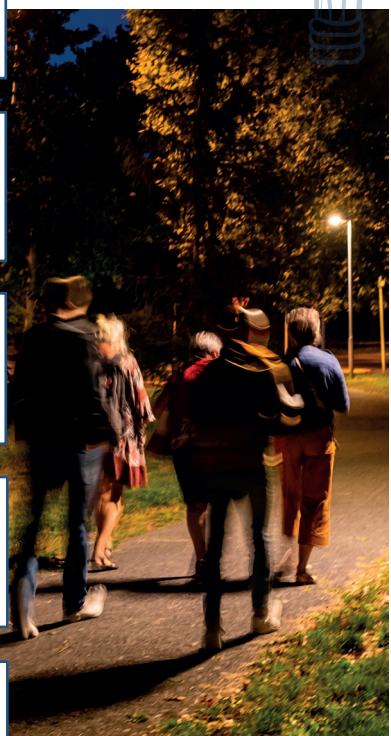
**Stratégie d'extinction**  
Atelier contributif

**12**  
mars  
2024

**Projections d'ambiances**  
Atelier contributif

**11**  
juin  
2024

**Schéma concerté  
d'ambiances nocturnes**  
Temps de restitution



## Comment (ré)adapter la stratégie d'extinction partielle ?

Élaboration d'un schéma de cohérence d'ambiances nocturnes enrichi par l'expertise d'usages des citoyens.

# Les orientations ayant émergé



À l'issue de cette séquence de travail mêlant séances de sensibilisation et d'acculturation, travail d'observation (accompagné et en autonomie) et ateliers de co-construction de la future mouture du plan d'éclairage, plusieurs principes ont émergé :

- **un élargissement de l'éclairage permanent** sur les secteurs ou les tronçons où les enjeux de sécurité et de mobilité sont majeurs : le Pentagone, les principales artères d'entrées sur La Roche-sur-Yon et la ceinture de boulevards reliant les quartiers entre eux. Un principe de compensation a alors été appliqué : chaque point lumineux allumé équivaut à un point lumineux éteint ;
- **un allongement de l'éclairage temporaire** en matinée (passage de 6h30 à 6h) et en soirée (passage de 22h30 à 23h) pour mieux répondre à la fréquentation tardive de certains équipements publics (maisons de quartier, équipements sportifs, équipements de loisirs, etc.) ;
- **une adaptation de l'éclairage** pour quatre typologies de lieux sur La Roche-sur-Yon - entrée de ville, quartier résidentiel, cheminement piéton et centre-ville - en privilégiant un éclairage plus concentré (en termes de flux) et plus modéré (température de couleur et puissance atténuees) en termes de rendu.



Ces éléments ont alors permis d'orienter la révision du plan d'éclairage acté en 2022.

# Le schéma concerté d'ambiances nocturnes



À l'issue de cette démarche, le schéma d'éclairage public a donc fait l'objet d'une actualisation intégrant :

- une consolidation du cadre théorique sur l'éclairage public ;
- une rétrospective de la démarche engagée et de la méthodologie employée ;
- une évolution du plan d'éclairage, à l'appui des contributions formulées par les habitants-participants, dont les ajustements sont opérants depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024. Ceux-ci comprennent :
  - un allongement de la période d'éclairage en soirée pour s'adapter aux activités de loisirs ;
  - une réduction d'une heure de la période d'éclairage en l'absence d'activités nocturnes ;
  - la mise en place d'un éclairage le long des nouveaux itinéraires empruntés par les deux lignes de bus nocturnes (zones d'activités économiques).





## Horaires de l'éclairage public

à partir du 1<sup>er</sup> nov. 2024

### — Grands axes, places et centre-ville

Éclairage de la tombée de la nuit au lever du jour

### — Quartiers

Éclairage jusqu'à 23 h et à partir de 6 h

### — Lignes de bus nocturnes

Éclairage jusqu'à 2 h et à partir de 6 h

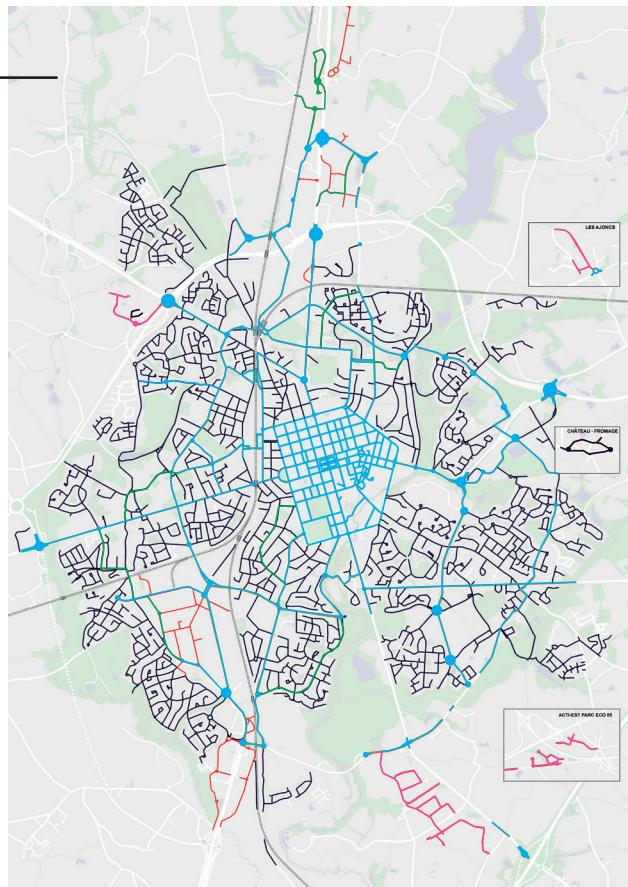
### Zone d'activités économiques

#### — avec activités nocturnes

Éclairage jusqu'à 23 h et à partir de 5 h

#### — sans activités nocturnes

Éclairage jusqu'à 21 h 30 et à partir de 5 h



Cette nouvelle mouture confirme aussi la poursuite de la modernisation du parc d'éclairage – à travers une accélération du déploiement de la technologie LED – et s'inscrit dans une double perspective de :

- poursuivre l'implication des citoyens, à travers la mise en place d'animations dédiées (visite, temps d'acculturation) et un travail d'évaluation sur cette nouvelle version du plan d'éclairage ;
- faire connaître et reconnaître la démarche engagée par une reconnaissance nationale du territoire via l'obtention d'un label.

# 03

## Transition énergétique

### Le contexte

Les interrogations  
des habitants

### Le processus engagé

Les orientations ayant émergé

### Le groupement citoyen d'énergie



# Le contexte



Visite d'un équipement de référence :  
les Voisins Terre-Pelle

Dans un objectif de préparer au mieux le territoire aux enjeux du changement climatique, la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon s'est dotée, en 2022, d'un outil de planification de sa politique énergétique et climatique sur un horizon court (2030) et long terme (2050) appelé le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Celui-ci s'articule autour de 15 enjeux stratégiques déclinés en 55 actions concrètes concernant l'alimentation, la mobilité, l'économie circulaire, le cadre de vie et l'énergie.

En parallèle, le PCAET est venu définir 4 grandes trajectoires chiffrées concernant la qualité de l'air, la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et l'énergie. En particulier, la collectivité ambitionne d'ici 2050 :

**01.** Une réduction de moitié des consommations d'énergie par rapport à 2012.

**02.** Une production d'énergie renouvelable permettant de couvrir l'en-

semble des consommations énergétiques du territoire.

**03.** Une réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette perspective, la question de l'énergie est devenue un incontournable de l'action publique, au sein de laquelle le citoyen, en complément de la Ville, joue un rôle essentiel.

# Les interrogations des habitants



4 sujets sont mis en avant :

- 01.** La sobriété énergétique, c'est-à-dire le fait de réduire ses consommations (en adaptant sa consommation à ses besoins réels).
  - 02.** L'efficacité énergétique, c'est-à-dire le fait d'utiliser moins d'énergie pour un même usage (en s'orientant par exemple sur des équipements plus économies ou en améliorant l'isolation thermique de son habitat).
  - 03.** La décarbonation, c'est-à-dire le fait d'utiliser prioritairement ou exclusivement des énergies renouvelables.
  - 04.** L'autonomie énergétique, c'est-à-dire le fait d'utiliser une énergie produite soi-même ou à proximité. À cet égard, cette notion renvoie à la connaissance de l'origine de l'énergie produite.
- Si les citoyens sont conscients des principaux enjeux autour de l'énergie, la question du passage à l'acte apparaît comme l'élément bloquant, souvent par défaut d'information ou d'accompagnement.



## Paroles d'habitants

**Pourquoi la réhabilitation des immeubles est souvent difficile à mettre en œuvre ?**

**Y a-t-il un intérêt à couper l'alimentation de ses appareils électriques lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés ?**

**Sous quel délai une nouvelle aide MaPrimeRénov' peut-être demandée ?**

**Le fait de renforcer l'isolation d'un bâtiment ne risque-t-il pas d'entraîner une surchauffe de celui-ci l'été ?**

**Quels engagements prend la Ville sur son patrimoine bâti ?**



L'objectif du thème transition énergétique est simple :

- acculturer les habitants aux enjeux de la transition énergétique sur le territoire yonnais ;
- valoriser les actions engagées, qu'elles soient portées par la collectivité, des associations ou des particuliers ;
- faciliter et accompagner l'émergence d'initiatives citoyennes sur l'énergie.

# Le processus engagé

28  
sept.  
2023

## L'énergie demain

Séance inaugurale

08  
fév.  
2024

## Le cadastre solaire

Temps de sensibilisation

28  
mars  
2024

## Le groupement citoyen d'énergie

Atelier contributif

23  
mai  
2024

## Les Voisins Terre-Pelle

Visite inspirante

05  
juin  
2024

## Maîtriser ses consommations électriques

Temps de sensibilisation



## Comment rendre le citoyen acteur de l'énergie ?

Constitution d'un groupement citoyen d'énergie à l'échelle de l'agglomération yonnaise.

Sensibilisation du grand public à la sobriété énergétique et aux énergies renouvelables.

# Les orientations ayant émergé



Àvec l'accompagnement du SYDEV, de l'association Elise et du réseau RECIT en Pays de la Loire, le thème transition énergétique s'est traduit par :

- **un exercice de sensibilisation à la sobriété énergétique**, à travers la mise en avant d'actions individuelles concrètes et de dispositifs d'accompagnement existants sur le territoire (Guichet unique de l'habitat, Slime +) ;
- **un rappel des grandes trajectoires sur l'énergie** à La Roche-sur-Yon, à l'appui des orientations du PCAET et du rôle crucial joué par l'énergie solaire sur le territoire ;
- **une mise en lumière des outils d'accompagnement et de conception à la solarisation**, à travers la présentation du cadastre solaire de l'agglomération en cours de développement et par un exercice concret de solarisation de toitures particulières, en lien avec le Guichet unique de l'habitat ;
- **une présentation des différents modèles de production et de consommation de l'énergie solaire** (injection en totalité / autoconsommation avec injection du surplus / autoconsommation), avec description de leurs avantages et inconvénients et de leurs conditions de mises en œuvre ;
- **des illustrations concrètes du rôle que les citoyens peuvent jouer** dans la production d'énergie, à travers l'exemple du collectif Sol'Air Côte de Lumière (groupement d'achat d'énergie) et de l'habitat participatif des Voisins Terre-Pelle (toiture photovoltaïque) ;
- **la constitution d'un ou plusieurs groupements citoyens d'énergie** à l'échelle de l'agglomération dans le cadre du partenariat entre RECIT, Elise et La Roche-sur-Yon Agglomération qui vise à accompagner les collectivités locales à faire émerger des projets d'énergies renouvelables citoyens sur le territoire.

# Le groupement citoyen d'énergie



Le groupement citoyen d'énergie est né de constats simples : la nécessité de faire émerger des initiatives citoyennes sur l'énergie sur l'agglomération yonnaise, augmenter la production locale d'énergie renouvelable, impliquer les habitants dans la maîtrise, le développement et le financement de projets de production d'énergie renouvelable, ainsi que de mobiliser l'épargne locale dans le financement de la transition énergétique grâce à des projets locaux de production d'énergie renouvelable sources d'emplois non délocalisables.

Dans ce cadre, les Assises de l'environnement se sont donc présentées comme une opportunité et un appui pour relancer ce processus en :

**01.** Illustrant de manière concrète la notion d'énergie citoyenne, par le biais d'expériences issues d'autres territoires.

**02.** Incitant les participants à s'engager dans un processus de réflexion sur ce que pourrait être la déclinaison yonnaise de l'énergie citoyenne.

**03.** Fédérant en un collectif unique les différentes initiatives identifiées par l'association Elise 85. Deux collectifs sont actuellement présents sur le territoire : Alcid, déjà établi à Aubigny-Les Clouzeaux, et Colicop, récemment créé à La Roche-sur-Yon.

Pour cela, deux démarches parallèles mais complémentaires se sont mises en place :

- celle des Assises, plus généraliste, consacrée à la compréhension des enjeux et à leurs déclinaisons sur le territoire ;
- celle des groupements citoyens, portée par Elise 85, consacrée au passage à l'acte concret.

À cet égard, la dynamique, c'est aujourd'hui :

- une vingtaine d'habitants de l'agglomération ou non, participants des Assises, qui sont regroupés aujourd'hui en deux collectifs ;
- un engagement en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables ;
- 3 natures de projet en cours de réflexion que sont :
  - le groupement d'achat pour l'autoconsommation individuelle, par le biais de commandes groupées,

l'achat et l'installation de panneaux solaires chez des particuliers adhérents ;

- la boucle d'autoconsommation collective, qui propose la réalisation d'une toiture photovoltaïque dont l'énergie produite sera partagée localement (auprès de particuliers ou d'entreprises) ;
- le co-investissement en toiture collective, qui propose la création d'une toiture solaire dont le financement est assuré par plusieurs actionnaires (particuliers, entreprises, collectivité, etc.).

L'initiative, qui se poursuit au-delà du cadre des Assises, doit permettre de premières concrétisations durant l'année 2025.



---

## Les panneaux photovoltaïques outils de la transition énergétique

# Ressource en eau

# 04



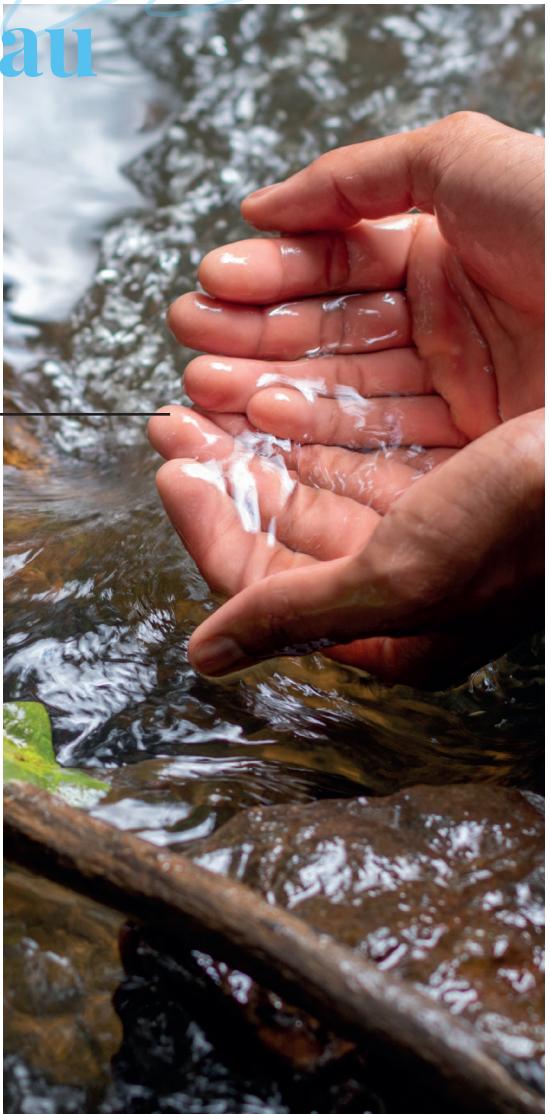
## **Le contexte**

Les interrogations  
des habitants

## **Le processus engagé**

Les orientations ayant émergé

## **Le chantier expérimental du boulevard d'Eylau**



# Le contexte



**Observation**  
du milieu  
aquatique

**Située à la confluence de l'Yon, la Riallée et de l'Ornay, La Roche-sur-Yon se caractérise par un réseau hydrographique dense traversant le territoire. Ces différentes coulées vertes, qui forgent avec la ville napoléonienne l'identité yonnaise, se caractérisent aussi par une grande sensibilité vis-à-vis des activités humaines et des aléas climatiques.**

La collectivité fait donc face à de nombreux enjeux concernant la ressource en eau qui l'amène à s'engager dans des démarches de :

- préservation et d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques,**

par des actions de restauration (effacement des obstacles) et renaturation (reméandrage, création de frayères, etc.) ;

- réduction de la vulnérabilité des milieux et une**

**meilleure gestion des aléas,** par la conservation de zones d'expansion de crue et un travail de désimperméabilisation des milieux urbains (cours d'écoles et espace public) ;

**• amélioration de la qualité des eaux,** en rendant l'assainissement individuel et collectif plus performant (modernisation des stations de traitements des eaux usées, limitation des intrants (micropolluants), etc.

# Les interrogations des habitants



## Analyse de la qualité de l'eau

Ces compétences font directement écho aux préoccupations des habitants, qui mettent la préservation des milieux et l'accès à l'eau potable comme les principales priorités pour demain, sans que les rôles effectifs de la Ville, de l'Agglomération et du syndicat départemental Vendée Eau ne soient toujours pleinement appréhendés.

À cet effet, la principale compétence mise en avant par les habitants est celle de l'eau potable, pour laquelle les interrogations sur l'action de la collectivité sont dirigées vers la pérennité de la ressource, les conditions de prélèvement, la qualité de l'eau consommée et l'évolution de la tarification. L'usage de l'eau apparaît aussi comme un enjeu fort, en interrogeant le rôle prescripteur de la Ville, sous l'angle de l'exemplarité ou de la pédagogie.



## Paroles d'habitants

**Quel est le champ d'action de la collectivité sur la question de l'eau ?**

**Est-ce que le coût de l'eau potable va augmenter ?**

**Comment la Ville peut être motrice dans l'utilisation de l'eau pour la prochaine décennie ?**

**Comment la Ville peut-elle mieux sensibiliser la population aux bonnes pratiques ?**

L'enjeu du thème ressource en eau est triple :

- acculturer les habitants aux enjeux de l'eau sur le territoire ;
- rendre tangible le rôle et les actions de la collectivité en faveur de l'eau ;
- impliquer concrètement les citoyens dans la politique de désimperméabilisation et de renaturation de la ville.

# Le processus engagé

13  
oct.  
2023

## Le petit et le grand cycle de l'eau

Séance inaugurale



18  
nov.  
2024

## Le circuit des rivières yonnaises

Visite inspirante



13  
fév.  
2024

## Vers une ville perméable

Atelier contributif



10/13  
juin  
2024

## Vers un chantier pilote boulevard d'Eylau

Expérimentation



## Comment préserver l'eau du territoire ?

Mise en place d'un chantier pilote dans la perspective de préparer un schéma de désimperméabilisation de l'espace public.

# Les orientations ayant émergé



Sujet saillant de l'aménagement urbain, la question de la ville perméable renvoie à un principe simple : (ré)adapter les milieux urbanisés au cycle naturel de l'eau. En d'autres termes, cela signifie donner une part plus prépondérante aux espaces végétalisés dans les aménagements existants et futurs, pour rendre les villes plus résilientes aux aléas climatiques d'aujourd'hui et demain (ruissellement, îlot de chaleur).

Dans ce cadre, la démarche du thème Ressource en eau des Assises de l'environnement est venue mobiliser un panel de citoyens volontaires pour participer à l'élaboration du son futur schéma de désimperméabilisation à travers :

- **la définition des outils de sensibilisation pertinents** autour des actions de renaturation engagées par la Ville (visite de site, retour d'expérience, etc.) ;
- **la mise en place d'un observatoire participatif** sur les sites à potentiellement désimperméabiliser,
- **un passage à l'acte concret**, en impliquant les participants dans un chantier expérimental participatif de désimperméabilisation qui servira de modèle aux futures opérations de la collectivité.



Boulevard  
d'Eylau



# Le chantier expérimental du boulevard d'Eylau

Marquant la limite entre les quartiers des Robretières et de la Garenne, le boulevard d'Eylau se présente comme une contournante routière composée d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'une route bidirectionnelle et d'un large trottoir au revêtement peu qualitatif. Son emprise large (témoin d'un périphérique routier non-réalisé) et son caractère très routier renvoient aujourd'hui une image peu attrayante. Le site, choisi à l'unanimité des participants parmi un panel de 5 lieux pré-identifiés par la Ville, présentait plusieurs avantages pour un chantier participatif et participatif de désimperméabilisation :

**01.** Le caractère significatif de la zone transformable.

**02.** La visibilité du lieu, sur un axe passant de la ville.

**03.** L'incidence limitée du chantier sur son environnement immédiat (pas de suspension de circulation, absence d'habitations riveraines, etc.).

**04.** Une sécurisation aisée, en particulier lors des temps de présence des habitants.

**05.** Des contraintes techniques modérées, liées principalement à la présence de réseaux.

À cet effet, le choix s'est donc orienté sur un tronçon de 100 m longeant l'école des Pyramides, jusqu'au croisement des rues des Pyramides et Claude-Debussy, en raison de l'intérêt pédagogique et esthétique apporté à l'établissement scolaire.

Le chantier, dont la première phase s'est déroulée du lundi 10 juin au jeudi 13 juin 2024, a ainsi été l'occasion pour les participants de découvrir l'ensemble du processus de désimperméabilisation, du décroutage (c'est-à-dire l'enlèvement du revêtement existant et des premières couches de terre) aux premiers semis. Une seconde phase de plantations plus soutenue sera engagée durant l'hiver 2024 afin de parachever l'expérimentation. Elle aura permis à la collectivité d'éprouver sa méthodologie, dans la perspective de dupliquer l'initiative ailleurs sur l'agglomération et d'en consolider les grands principes dans le futur schéma de désimperméabilisation.



# Conclusion



Pendant un an, les Assises de l'environnement ont permis à des habitants volontaires de débattre sur quatre sujets structurants pour le territoire. De la place de la nature en ville à la question de la désimperméabilisation, d'une nouvelle manière de vivre la ville la nuit à la production localisée d'énergie, les Assises ont constitué une opportunité de mettre en lumière le rôle de la Ville et des citoyens sur ces sujets, d'impliquer les habitants dans l'élaboration de documents cadres pour la collectivité et d'engager des passages à l'acte concrets, par le biais d'expérimentations que la collectivité sera amenée à reconduire et à élargir.

Si les Assises de l'environnement se sont achevées en juin 2024 par la Semaine de l'environnement, l'ambition initiale demeure : poursuivre l'implication des citoyens dans la construction d'une ville vertueuse.



L'année 2025 sera donc l'occasion pour les services de mettre en œuvre les actions ayant émergé de la démarche, d'évaluer les premières expérimentations réalisées et d'engager de nouvelles initiatives capitalisant sur le travail des Assises.



[lrsy.fr](http://lrsy.fr)



Les assises thématiques environnement - Février 2025

**Photographies :** Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon, Margaux Martins, D. Bou & iStock - **Création graphique,**  
**mise en page et relecture :** Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon - **Impression :** Ville et Agglomération de La Roche-  
sur-Yon - Février 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique.